

Communiqué de presse

Appel à manifestation d'intérêt « Expérimenter le permis d'innover »

Le 6 décembre dernier, Euroméditerranée à Marseille, Grand Paris Aménagement et Bordeaux Euratlantique, soutenus par le Ministère de la Cohésion des Territoires, lançaient un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour expérimenter le permis d'innover. Le 1^{er} mars 2018, 37 offres avaient été déposées ; aujourd'hui 8 lauréats sont désignés. Ces innovations peuvent parfois concerner plusieurs territoires d'application.

Cet AMI a permis de détecter des innovations de toutes natures se heurtant aujourd'hui à un blocage normatif dans le but de passer d'une logique de moyens à une logique de résultat¹.

Les projets sélectionnés proposent des innovations très différentes (techniques et technologiques, d'usages, architecturales). Les thématiques abordées démontrent la pertinence du dispositif du permis d'innover qui permet de dépasser les freins normatifs bloquant aujourd'hui la **construction d'une ville plus durable, plus résiliente, plus adaptée aux usages actuels**.

Le jury, composé de Bordeaux Euratlantique, Euroméditerranée, Grand Paris Aménagement – Orly Rungis Seine Amont, a retenu les lauréats suivants : CANAL Architecture (agence d'architecture), CERIB (centre de recherche), CYME (bureau d'étude), FCBA (Institut technologique), DAQUIN FERRIERE et le LEESU (agence d'architecture et centre de recherche), DAUPHINS (agence d'architecture), HUB Architecture (agence d'architecture), ZABOX EDELEN (start-up).

- **CANAL architecture** pour leur proposition de conception de bâtiments réversibles en termes d'usages dans le cadre d'un permis de construire évolutif.
- **CERIB** pour leur projet de construction en béton recyclé permettant d'incorporer des granulats de béton recyclés issus de la déconstruction à des taux d'incorporation élevés dans des parties d'ouvrage en béton.
- **CYME + FCBA (regroupement de 2 candidats)** : Le regroupement de CYME et du FCBA va

¹ S'appuyant sur l'article 88-II de la loi Création architecturale et patrimoine du 7 juillet 2016, qui introduit en droit le "permis d'innover" cet AMI appelait les "innovateurs" (architectes, bureaux d'études, entreprises innovantes, etc.) à proposer leurs innovations afin de les intégrer dans de futurs projets immobiliers.

être proposé pour innover dans la construction bois. Le projet CYME évite le traitement chimique du bois de construction et le FCBA innove sur la durabilité biologique des structures bois (risque fongique et risque insectes).

- **DAQUIN FERRIERE et ASSOCIES** pour l'innovation Phyte'up, système de récupération d'utilisation des eaux grises et des eaux de pluie à l'intérieur du bâtiment. Elle porte également sur une stratégie de réduction des impacts de l'artificialisation des sols.
- **DAUPHINS Architecture** propose plusieurs innovations afin de favoriser la synergie entre conception et production du logement comme par exemple : la dérogation à la norme RT2012 pour améliorer la qualité de l'air et le confort en été ; des modes constructifs innovants pour permettre une vraie réversibilité partielle ou totale du bâtiment.
- **HUB ARHI** propose avec son « village vertical » des logements évolutifs et performant sur le plan énergétique, à travers une conception bioclimatique.
- **ZABOX EDELEN** dont l'innovation consiste à remplacer les boîtes aux lettres normalisées à ouverture totale par un ensemble combinant des boîtes aux lettres plus petites et des boîtes à colis mutualisées, connectées et sécurisées.

Les EPA vont désormais engager un travail avec les lauréats et des opérateurs immobiliers pour permettre le déploiement de leur innovation au sein d'un projet d'aménagement.

Les EPA ont par ailleurs convenu d'examiner de manière plus approfondie, en dehors du cadre de l'AMI à ce stade, les propositions des candidats suivants :

- CHEDEMOIS + ROBERTA + SAFER + INDIGGO pour leur projet de pôle agricole de proximité.
- CHAMPENOIS Architectes et son projet de serre bioclimatique. CTICM pour leur projet de laboratoire du réemploi.

A propos de Grand Paris Aménagement

Grand Paris Aménagement intervient auprès de tous les territoires franciliens et accompagne, depuis plus de 55 ans, collectivités et porteurs de projets dans la réalisation d'opérations d'aménagement. Aménageur urbain, opérateur foncier, acteur de l'habitat, Grand Paris Aménagement a fusionné avec l'EPA Plaine de France et s'est fédéré avec l'EPA Orly Rungis Seine Amont en 2017. L'établissement compte 220 collaborateurs et conduit 100 opérations d'aménagement actives et en développement. En 2017, l'établissement a généré 6400 logements, 129 hectares cédés pour l'implantation d'activités économiques. La diversité de son intervention tout comme la pluralité de ses modes d'intervention (en mandat pour l'Etat dans le cadre d'opérations d'intérêt national, en concession d'aménagement pour le compte de communes et d'intercommunalités ou en compte propre par prise d'initiative) font de Grand Paris Aménagement un opérateur singulier.

A propos d'Euroméditerranée

Né d'une initiative de l'Etat et des collectivités territoriales en 1995, l'EPA Euroméditerranée conduit une opération d'intérêt national qui a pour ambition de placer Marseille au niveau des plus grandes métropoles européennes. Créateur de développement économique, social et culturel, l'établissement public est un accélérateur de l'attractivité et du rayonnement de la métropole marseillaise.

Avec 480 hectares, Euroméditerranée est considérée comme la plus grande opération de renouvellement urbain de centre-ville d'Europe du sud.

- + de 1 000 000 m² bureaux et activités, + de 200 000 m² de commerces et autant d'équipements publics.
- 22 000 logements neufs, 7 000 logements réhabilités.

A propos de Bordeaux Euratlantique

Bordeaux-Euratlantique est l'une des plus vastes opérations d'aménagement de France avec plus de 730 ha sur les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac. Opération d'intérêt national (OIN), elle est menée par l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux-Euratlantique créé en 2010. Bordeaux Euratlantique vise à accueillir 30 000 salariés, créer des logements pour 50 000 nouveaux habitants, construire 500 000 m² de bureaux et produire 50 ha d'espaces verts. Les représentants de l'Etat, les présidents du conseil régional de la Nouvelle Aquitaine, du conseil départemental de la Gironde et de Bordeaux Métropole et les maires des communes de Bègles, Bordeaux et Floirac, siègent au sein du conseil d'administration de l'EPA Bordeaux-Euratlantique, présidé par la vice-présidente de Bordeaux Métropole en charge du développement économique et adjointe au maire de Bordeaux. L'EPA est engagé aux côtés de tous les acteurs de l'attractivité économique de Bordeaux au sein de la marque Magnetic Bordeaux.

Contact presse : Marion Le Fur
marion.lefur@bordeaux-euratlantique.fr
05.57.14.44.86 - 06.38.98.29.00